



Ministère de la Culture
A l'attention de Rima Abdul Malak
Ministre
3, rue de Valois
75 001 Paris

Paris, le 3 novembre 2022

Objet : Préavis de grève pour la journée de 10 novembre 2022.

Madame la ministre,

La CGT appelle à une journée de mobilisation (initiatives locales, assemblées générales des personnels, rassemblements...) le 10 novembre 2022 pour des revalorisations salariales et pour la retraite à 60 ans et à taux plein dans laquelle la Cgt-Culture s'inscrit pleinement.

Les personnels du ministère de la Culture portent des revendications fortes sur les salaires, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la retraite, les emplois, une autre conception de l'organisation territoriale de l'Etat, la défense et le développement des missions publiques et d'une fonction publique de carrière qui rejoignent les préoccupations de l'ensemble de la population pour l'intérêt général.

Le gel du point d'indice et les politiques d'austérité ont entraîné une perte de pouvoir d'achat de plus de 10%. Dans un contexte d'inflation, le gouvernement a été contraint de promettre un dégel du point d'indice. L'urgence s'impose pour, notamment, une augmentation immédiate d'au moins 10% de la valeur du point et une indexation sur l'inflation.

Face aux annonces du nouveau gouvernement sur l'allongement de l'âge de départ à la retraite, les personnels revendiquent avec force la retraite à 60 ans avec un taux minimum de remplacement de 75% et l'augmentation des pensions et retraites.

Dans le cadre de cette journée, des agentes et des agents pourraient choisir de participer à ces actions en cessant le travail. Le présent courrier vaut donc préavis de grève pour tous les personnels du ministère de la culture, de droit privé comme de droit public ainsi que pour la nuitée en amont et en aval de cette date pour les agents et les salariés travaillant en horaires décalés.

C'est pourquoi, notre organisation dépose un préavis de grève pour la journée du 10 novembre et exige la satisfaction des revendications suivantes :

- **Pour l'augmentation de 10% de la valeur du point d'indice indexée sur l'inflation** ; un cadre de gestion national et ministériel négocié pour les agents contractuels **garantissant l'égalité de traitement et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes** contre toute forme de mise en concurrence des travailleurs par le recrutement de gré à gré ; l'indiciarisation des rémunérations sur base horaire ;
- **Pour une prime exceptionnelle de 500 euros pour tous ;**
- Pour **l'organisation de concours** tous les deux ans pour chacun des corps techniques et scientifiques du ministère de la Culture avec liste complémentaire valable deux ans ; **l'arrêt des suppressions d'emplois** et leur création en fonction des besoins ;
- Pour le **retour des Directions des Affaires Culturelles dans la sphère ministérielle culture** ; la mise en œuvre de la directive nationale d'orientation Culture pour l'année 2023 ;
- Pour **l'âge légal de départ à 60 ans à taux plein après 37,5 ans de cotisations et un taux de remplacement à 75 % pour une carrière complète** ; le maintien du calcul sur la base des 6 derniers mois de traitement pour les fonctionnaires et sur les 10 meilleures années au lieu des 25 meilleures années pour les salariés du régime général, ainsi que pour les contractuels de droit public ;
- Le respect des acteurs de la démocratie sociale par **un dialogue social loyal et tangible** et l'élaboration partagée de l'agenda social avec les organisations syndicales ;

Ce préavis de grève fait l'objet de l'ouverture d'une négociation obligatoire. Nous restons à disposition pour cette négociation. Nous vous prions de bien vouloir agréer, madame la Ministre, l'expression de nos salutations syndicales.

Valérie Renault

Jean-Paul Leonarduzzi